

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

N. B. : Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 91862-RM déposée le 01-12-2021, M. ATHE MOHAMED AWAL, profession : Guérisseur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 67ca, situé à Davié, connu sous le nom de Adidove, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AMEGBLETO et à l'Est par une rue de 14m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012557-RM déposée le 28-07-2023, Mme KPOGO MADJE DA-ADJO, profession : Sociologue, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Abobo, connu sous le nom de Zéglé-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ASSIGBE-ATAKLA, KOUGBENOU et BLINDJEGBE et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012558-RM déposée le 28-07-2023, M. EZIAN KODJO, profession : Maire, demeurant à AKOUMAPE et domicilié à APEGANAPEYEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 88 ca, situé à Akoumapé, connu sous le nom de Kpotavé, préfecture de Vo et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 et 20 m, au Sud par la propriété de KOKOAYI SOEGNEAMETO et à l'Ouest par la propriété de AGNAVE Komlavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012559-RM déposée le 28-07-2023, Mme AKANTO CHIMENE ASSE-SNM épouse KOLANI, profession : Etudiante, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apédomé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de TEYI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012560-RM déposée le 28-07-2023, M. AGBODJAN EDO AGBETO, profession : Chimiste, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 04 a 25 ca, situé à Gamé Agokpe, connu sous le nom de Danti, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DEMIGOU Yawo et AZIBO KATIKPO et à l'Est par la route WOUVE DANTI GAME AGOKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012561-RM déposée le 28-07-2023, M. KOUGNIZIANATSOU, profession : CUISINIER, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 66 a 38 ca, situé à Kévé Bagbé, connu sous le nom de Agbalaho, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ATIGLI KETEKOU et à l'Ouest par la propriété de ANNE Marie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012562-RM déposée le 31-07-2023, M. AKAYE AZONSOU, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 42 ca, situé à Dagbati Teteme, connu sous le nom de Djogbedji Agnidjédji, préfecture de Vo et borné au Nord par la propriété AWOUSI Foovi et une rue de 14 m, au Sud par la propriété de AWOUSI Klouvi, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de AWOUSI Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012563-RM déposée le 31-07-2023, M. KATIKPENA YAO, profession : conducteur d'Engins, demeurant à LOME et domicilié à ADEWUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 81 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Dzogbé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AZIADEKE et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012564-RM déposée le 31-07-2023, M. KPEKPASSI ABOU-FOUSSENI, profession : Vendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 98ca, situé à Wli, connu sous le nom de Apédomé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune, à l'Est et au Sud-Ouest par la propriété de DJANADO Kokou A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012565-RM déposée le 31-07-2023, M. TEOU MEWEGNIM HERVE, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 93 ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Anassimé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité GBEDIVLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012567-RM déposée le 31-07-2023, M. NGNIDE BIKPIEDIGOU, profession : Géomètre Topographe, demeurant à LOME et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 54 ca, situé à Davié-Tékpo, connu sous le nom de Apédokoè, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la ligne de la haute tension de 70 m, à l'Est par la jonction entre la rue de 14 et la ligne de la haute tension et à l'Ouest par la propriété de SOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012568-RM déposée le 31-07-2023, M. KARABA MEYEBINA-ESSO, profession : Electricien d'Equipement, demeurant à Mission-Tové et domicilié à Avényakè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 32 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Avényakè, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GBOGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012569-RM déposée le 31-07-2023, M. TODJRO KOSSI LIBERTY, profession : Conducteur de Travaux, demeurant à BOLOU et domicilié à AGBADOM, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 35 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Adidokpoéglé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de LABA et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012570-RM déposée le 31-07-2023, M. GOMNAH KOLKA BAMELA, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 78 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apéssito, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOUMESSI et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012571-RM déposée le 01-08-2023, M. DUSSEY KOFFIVI FORTUNATUS, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Gofi, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de KPODZO Sossu Sylvanus et à l'Ouest par la collectivité AHOLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012572-RM déposée le 01-08-2023, M. AZIABOU KOMI, profession : Enseignant, demeurant à LOME et domicilié à AKATO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 86ca, situé à Kévé, connu sous le nom de Latin, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud-Est par la propriété de AKUVI et au Sud-Ouest par la nationale N°5 Lomé Kpalimé de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012573-RM déposée le 01-08-2023, M. TEVON ABLAN, profession : Missionnaire, demeurant à Lébé et domicilié à Abolavé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lébé, connu sous le nom de Abolavé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 16 m, ALAGOU Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012574-RM déposée le 02-08-2023, M. PREMPE YAWO SEFOFO, profession : Docteur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Kpodjinou, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues, au Sud et à l'Est par la propriété de AFAYOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012575-RM déposée le 02-08-2023, M. KPOTI KOFFI, profession : Chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à N'KAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 89 ca ,situé à Vogan, connu sous le nom de Hounsro-Kopé-Gblé, préfecture de Vo et borné au Nord et à l'Est par la propriété AFANOU Kodjo Richard et AFANOU Frank, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012576-RM déposée le 02-08-2023, M. PENOU Komlan, profession : Déclarant en Douanes, demeurant à ANEHO et domicilié à GBODJEME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Gbatopé Gati, connu sous le nom de Voutito, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBODJALOU Francis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012577-RM déposée le 02-08-2023, M. PENOU Komlan, profession : Déclarant en Douanes, demeurant à ANEHO et domicilié à GBODJEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Wli-Centre, connu sous le nom de Kouévi, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SENYO Kodjo Kouma et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012578-RM déposée le 02-08-2023, M. PENOU KOMLAN, profession : Déclarant en Douanes, demeurant à ANEHO et domicilié à GBODJEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Wli, connu sous le nom de Apédome, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EDEVE Komi Alex et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012579-RM déposée le 02-08-2023, M. KPOTI KOFFI, profession : Chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à N'KAFU ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 65 ca, situé à Vogan, connu sous le nom de Hounsro-Kopé-Gblé, préfecture de Vo et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AFANOU Kodjo Richard et AFANOU Frank, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012580-RM déposée le 02-08-2023, M. AHIANDZIPE AYAO, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 27 a 58 ca, situé à Assahoun, connu sous le nom de Avédzeta Agoklè, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la route TOYO AVEDZETA de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADZE et à l'Est par par la collectivité ADZE et la ferme AZIADJO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012581-RM déposée le 02-08-2023, M. TCHALIM SIZING, profession : Gendarme, demeurant à Tsévié et domicilié à Dalavé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Amla, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AHIAMASSO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012582-RM déposée le 03-08-2023, M. TOMETY KANLE, profession : Ménagère, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Kovié Sévého, connu sous le nom de Dzéméki, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GALLEY et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012583-RM déposée le 03-08-2023, Monsieur TOMETY KANLE, profession : Ménagère, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kovié Seveho, connu sous le nom de Kpédzinyigba, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMAGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012584-RM déposée le 03-08-2023, Mme MIGNARBOUGA DI-TORGMA-ABLAVI, profession : Etudiante, demeurant à LOME et domiciliée à PRINCE KEKE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Hévé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de GABAAYOKO EFOUA et celle de KONOU Kossi, au Sud et à l'Ouest KPAKPO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012585-RM déposée le 03-08-2023, Madame KPONTON-QUAM-D AKPENE ATIFUA, profession : Agent Commercial, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN HOPITAL, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Badja Xale, connu sous le nom de Dota, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de YIKADI ABLA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012586-RM déposée le 03-08-2023, Monsieur BAMALI ESSOYODOU MAGLOIRE, profession : Prêtre, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODRA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012587-RM déposée le 03-08-2023, M. KOWOUVI KOMLAN FABIEN, profession : Technicien Informatique, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Dalavé Bame, connu sous le nom de Tsamepeha, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NOUMANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012588-RM déposée le 03-08-2023, M. KOWOUVI KOMLAN FABIEN, profession : Technicien Informatique, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 h a 00 a 10 ca ,situé à Assahoun Sede, connu sous le nom de Yoto Wolenou ,préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers GOMON KUMELE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012589-RM déposée le 03-08-2023, M. KOWOUVIN KOMLAN FABIEN, profession : Technicien Informatique, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 96 ca, situé à Abobo Agblégan Azimalo, connu sous le nom de Dekpo, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AKAKPO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012590-RM déposée le 03-08-2023, M. KOWOUVI KOMLAN FABIEN, profession : Technicien Informatique, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 00 ca, situé à Mission-Tové Adidomé, connu sous le nom de Attitoè, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AMEGAYIBO, au Sud par la propriété de MAMAN et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012591-RM déposée le 03-08-2023, M. RINKLIF ABLAWA épouse AWITOR, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domicilié à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Kpuipé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBOVOR et à l'Est par une rue existante de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012592-RM déposée le 03-08-2023, M. TENOUVI DJIWONOU, profession : Agent de Banque, demeurant à KARA et domicilié à KARA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lébé, connu sous le nom de Tsikpan ,préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues de 20 et 14 m respectivement, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOUDOLO Dosseh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.